



ACADÉMIE DE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



C.A.T.

CONCOURS ACADÉMIQUE
DE TECHNOLOGIE

5^{EE} ÉDITION

*Des idées
au service
d'un avenir
durable*

*Imaginer
Concevoir
Collaborer
pour demain*



```
1 def main():  
2     for i in range(10):  
3         if innovation:  
4             return avenir()  
5         else:  
6             return ensemble()  
7  
8 # Technologie  
9 # Projets  
10 # Equipe  
11 # Impact  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30
```



ALGORITHME
& PROGRAMMATION



DESIGN
& MODÉLISATION



RÉSEAUX
INFORMATIQUES

ARTICLE 1 - PRÉSENTATION

Le Concours Académique de Technologie (C.A.T.) est organisé par l'**Académie de La Réunion**, sous la supervision de l'**Inspection Pédagogique de Sciences et Technologies Industrielles**.

Il s'adresse aux collégiens et lycéens de l'académie et vise à valoriser les enseignements de Technologie au collège, la filière STI2D et SI du lycée.

Le concours permet aux élèves de découvrir les métiers de l'industrie, de travailler en équipes mixtes et de se projeter vers les formations supérieures en Sciences et Technologies Industrielles.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le Comité de Pilotage (COPIL) assure l'organisation et le suivi du concours.

Il est composé de :

- l'IA-IPR référent de Sciences et Technologies Industrielles et des Chargés de Mission Académique ;
- des professeurs de STI impliqués dans le concours ;
- des partenaires institutionnels : ESIROI, IUT, Université de la Réunion, Sciences RÉUNION, Les Cordées de la Réussite, Lycée Jean-Claude FRUTEAU, Lycée BEL AIR et Lycée Lislet GEOFFROY ;
- des partenaires institutionnels et territoriaux : Région REUNION, Musée STELLA MATUTINA, Ville de SAINT-LEU ;
- des partenaires industriels.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION

Le concours est ouvert à l'ensemble des collèges et lycées de l'académie de La Réunion :

- tous les élèves de cycle 4 (4e et 3e) pour les collèges ;
- les élèves de Seconde, Première et Terminale STI2D/SI pour les lycées.

Les collèges seront rattachés à leur lycée de secteur, offrant ou non STI2D.

Si la répartition s'avère déséquilibrée, le COPIL procèdera aux ajustements nécessaires en collaboration avec les établissements.

Inscription

Les établissements souhaitant participer s'inscrivent via le formulaire transmis par les référents académiques.

Date limite d'inscription : lundi 21 septembre 2026.

ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours se déroule sur l'ensemble de l'année scolaire, en trois étapes. Pour chacune d'elles, un cahier des charges précisant les attendus est transmis, en amont, aux professeurs-référents de chaque établissement.

Phase 1 - Sélection (Collège uniquement)

Qui est concerné ?

Les élèves de 4e et 3e, encadrés par leur professeur-référent de collège.

Les équipes répondent à un questionnaire en ligne chronométré (~40 minutes), portant sur les compétences du brevet. Les trois équipes ayant obtenu le meilleur score sont qualifiées pour la phase suivante.

Une équipe de collège est composée de 3 élèves de cycle 4, en mixité filles/garçons. Un professeur peut inscrire plusieurs équipes, sous réserve de disposer d'un poste informatique par équipe.

À l'issue de cette phase, les professeurs-référents de collège et de lycée sont identifiés. Le référent collège prend contact avec le référent lycée pour coordonner l'organisation de la phase qualificative.

Dès cette étape, les accompagnateurs parentaux (collège et lycée) peuvent être identifiés. Ils pourront assister à la phase qualificative et à la finale.

Phase 2 - Phase qualificative (Collège et Lycée)

Qui est concerné ?

Les équipes qualifiées de collège, rejointes par des élèves de lycée sélectionnés par le professeur-référent.

Chaque équipe finaliste regroupe 3 collégiens et 3 lycéens, en mixité filles/garçons.

Cette phase se déroule en présentiel dans le lycée de secteur, qui accueille les collèges associés. Les professeurs-référents des établissements préparent cette phase ensemble.

Composition d'une équipe : 3 élèves de collège (4ème/3ème, mixte) + 3 élèves de lycée (Seconde SNT, 1re ou Tle STI2D/SI, mixte).

Exemple : si 3 collèges sont associés à un lycée, cela représente 9 équipes ; le référent lycée sélectionne donc 27 lycéens.

Les équipes relèvent des défis portant sur trois thématiques :

- Algorithmique et Programmation
- Design et Modélisation
- Réseaux informatiques

Des défis adaptés aux niveaux collège et lycée sont proposés.

Les logiciels utilisés sont libres.

À l'issue de cette phase, **la meilleure équipe de chaque collège** est sélectionnée pour la finale.

Phase 3 - Finale académique (Collège et Lycée)

Qui est concerné ?

Une équipe finaliste par collège, composée de ses 3 collégiens et de ses 3 lycéens partenaires.

Le jour de la finale, chaque équipe travaille sur une problématique commune et relève différents défis. Il s'agit d'apporter une réponse à un besoin exprimé (amélioration d'un système existant), dans le respect des contraintes d'un cahier des charges.

Les équipes présentent leur solution devant un jury. Les compétences évaluées couvrent l'algorithmique/programmation, le design/modélisation et les réseaux informatiques.

La cérémonie de remise des prix a lieu le jour même.

ARTICLE 5 - PRIX SPÉCIAL DU JURY

Un prix spécial « Hors Concours » est décerné lors de la finale.

Il récompense un projet mené en classe de Technologie collège et/ou lycée. **L'inscription est libre.**

Chaque équipe participante peut présenter plusieurs projets, mais un seul projet sera évalué.

Le jour de la finale, un membre de l'équipe présente le projet devant le jury ; la maquette ou le prototype doit être fonctionnel.

ARTICLE 6 - CALENDRIER

Période	Étape
Début septembre 2026	Lancement des inscriptions et envoi du règlement aux établissements
Lundi 21 septembre 2026	Date limite des inscriptions
21 sept. → 10 oct. 2026	Phase de sélection (questionnaire en ligne, ~40 min) <i>Les résultats sont à transmettre avant les vacances de fin de 1^{re} période.</i>
	Préparation de la phase qualificative par les référents lycée (matériel, logiciels, organisation) Un point de vigilance : comme l'année dernière, la phase de sélection est courte et s'arrête juste avant les vacances de 1 ^{re} période : (10 → 26 oct. 2026)
26 oct. → 14 déc. 2026	Phase qualificative dans les lycées de secteur (en présentiel)
Mi-décembre 2026	Fin de la phase qualificative – communication des équipes finalistes
Février → avril 2027	Préparation de la phase finale (concertation entre référents collège et lycée)
Mardi 20 avril 2027	Finale académique Annonce des résultats et cérémonie de remise des prix

ARTICLE 7 - CONSIGNES

Pour la phase de sélection, les équipes répondent au questionnaire sans aide extérieure. Une organisation spécifique est mise en place pour garantir l'équité.

Matériel interdit lors des épreuves

Manuels scolaires · Connexion Internet · Téléphones portables · Clés USB

À l'attention des établissements

Deux déplacements sont à prévoir : la phase qualificative (dans le lycée de secteur) et la finale académique.

Votre engagement à être présents lors de ces deux événements est essentiel au bon déroulement du concours.

ARTICLE 8 - JURY ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les jurys sont composés de professeurs de STI, de parents d'élèves, de membres du COPIL et de représentants des partenaires.

Pour chaque épreuve, les critères d'évaluation sont définis selon un niveau de maîtrise, en lien avec les compétences du programme. La maîtrise du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture constitue une priorité.

ARTICLE 9 - DÉCISIONS DU JURY

- Les décisions du jury (phase qualificative et finale académique) sont souveraines et sans appel.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter le concours en cas de force majeure.

ARTICLE 10 - ADAPTATION AUX CIRCONSTANCES

Chaque phase est organisée dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

En cas d'impossibilité pour un élève de participer à l'une des phases, le professeur-référent peut procéder à un remplacement, à condition que la mixité de l'équipe soit maintenue.

ARTICLE 11 - DROITS À L'IMAGE

Les élèves, enseignants et parents inscrits au concours signent un document d'autorisation de droit à l'image.

Les photos et vidéos produites lors du concours sont susceptibles d'être diffusées sur les supports de communication académiques (site disciplinaire, site académique, médias).

Modèles d'autorisation disponibles sur :

<https://eduscol.education.fr/398/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>

ARTICLE 12 - CONTACTS ET RÉFÉRENTS

Inspecteur référent : **M. Jean-François VIGNÉ**, IA-IPR Sciences et Technologies Industrielles

Pour toute question relative à l'organisation du concours, les enseignants peuvent contacter :

- **M. Christopher CHAMAND** - CMA, lycée Lislet Geoffroy, Saint-Denis – christopher.chamand@ac-reunion.fr
- **M. Dimitri SMITH** - CMA, lycée Roland Garros, Le Tampon – dimitri.smith@ac-reunion.fr
- **Mme Delphine LEROY** – CMA, lycée Bois d'Olive, Saint-Pierre – delphine.leroy@ac-reunion.fr